



DECISION N° 695

Le Ministre des Forces Armées , cite :

A L'ORDRE DU CORPS D'ARME.

- FECHEREAU - Auguste , Henri, (R.I.F.) à TITRE POSTHUME

Animé du plus pur patriotisme , entré dès janvier 1941 dans la résistance "Réseau RENAR. " A manifesté la plus grande activité comme agent de renseignements, boîte postale et passage de jeune gens en zone libre et en Espagne .

Arreté le 12 Aout 1943 pour son activité résistante, il fut torturé et déporté dans les camps d'extermination de BUCHENWALD et de MAUTHAUSEN et massacré par les nazis avant l'arrivée des troupes américaines . "

-cette citation comporte l'attribution de la CROIX DE GUERRE avec Etoile de Vermeil .Elle annule et remplace celle accordée antérieurement pour les mêmes faits .

POUR EXTRAIT CONFORME

FAIT A PARIS, le 22 Decembre 1947

L'Administrateur de 2è Cl. LOUZOU
Chef du Bureau des DECORATIONS

P.O. le Capitaine LAFOTHE

P. le Ministre des Forces
Armées et par Délégation
Le Général DEJUSIEU PONTCARRAL
Délégué Général F.F.C.I

Signé : DEJUSIEU

Henri